



ARRÊTÉ N°179/2022

Stationnement interdit Parking de la Poste Le 9 Décembre 2022 de 8h00 à 17h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux en hauteur nécessitant l'utilisation de nacelle, le stationnement sera interdit sur le parking de la Poste le 9 décembre 2022 de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie et aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 08/12/2022

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

